



Faculté des sciences humaines
Département de philosophie

PHI8620 Problèmes de philosophie

jumelé avec :

PHI922F Séminaire en histoire de la philosophie : 19^e & 20^e siècles

Automne 2023

Professeur Marc Djaballah

PLAN DE COURS

Horaire : jeudi 14h-17h

Salle : W-5215

Professeur Marc Djaballah

djaballah.marc@uqam.ca

Bureau : W-5240

Merleau-Ponty, le corps, et la pensée

Merleau-Ponty

Il n'est plus lieu d'insister sur l'importance de Merleau-Ponty dans l'histoire de la philosophie. Après des décennies passées cantonné aux marges de la philosophie du dernier siècle, il bénéficie actuellement d'un engouement de l'intérêt philosophique, au point où, en une seule génération, on le trouve passé d'une figure méconnue à un incontournable. Bien plus que camarade relativement discret de Sartre et De Beauvoir dans les coulisses existentialistes, dorénavant la présence de Merleau-Ponty s'impose : sa marque sur l'histoire de la philosophie est indélébile¹ et sa pertinence moderne ne fait que s'aiguiser sous nos yeux.²

¹ Retenons évidemment sa théorie du corps (perception et expression) et sa revendication de la portée philosophique du corps ainsi conçu face à la tendance dominante dans l'histoire de la philosophie de le dévaloriser. Il apporte également une contribution sur le plan des thèmes du langage, de la temporalité, de la liberté, de la vie, tout comme sur le plan des rapports science-philosophie-art, de l'histoire de la philosophie, de la méthodologie philosophique, etc.

² On peut penser notamment aux approches 4Es (*embodied, embedded, extended, enactive*) qui sont en train de bouleverser les sciences cognitives, et pour lesquelles Merleau-Ponty est une des sources d'inspiration premières. Mais sa présence se fait sentir dans un éventail remarquable de disciplines et de contextes contemporains, de la philosophie de l'esprit à l'esthétique, de la philosophie de la technologie et du numérique aux discours critiques (sur le genre, la race, et les groupes

L'approche de Merleau-Ponty est d'abord et avant tout critique et phénoménologique, poursuivant le sillage de Husserl et de Heidegger. Ses derniers écrits s'en distancient jusqu'à un certain point en faveur d'une optique foncièrement ontologique qui vise s'affranchir plus franchement de la dichotomie sujet-objet que la phénoménologie ne réussit à le faire. En général, sa démarche reprend le geste de base de la critique kantienne, celui qui vise montrer que les formes, les limites de notre expérience sont une fonction de l'exercice des capacités qui nous définissent. Merleau-Ponty transpose cependant l'interrogation à un registre concret : celui du corps vécu, de la perception, du langage, de la sexualité, de la liberté, bref, de l'existence. Sa notion de forme (figure-fond), principe organisateur de sa phénoménologie du corps, est empruntée à la psychologie Gestalt, qui est une troisième source d'inspiration déterminante pour son approche.

Le corps

Le problème de l'union de l'âme et du corps est présent depuis les débuts de la philosophie occidentale, et il la traverse sous diverses formes jusqu'au *hard problem of consciousness* contemporain. C'est surprenant, étant donné cette ubiquité, que jusqu'à assez récemment, on ne se soit très peu attardé au corps humain comme tel, dans sa spécificité. On peut voir cette absence d'intérêt philosophique pour le corps sur le plan conceptuel comme une manifestation particulière de la tendance générale de dévaloriser le corps dans l'histoire de la culture occidentale. Sur ce plan, celle-ci est surdéterminée par nos héritages judéo-chrétien et grec. Pour les deux optiques, comme sensible et matériel, le corps est à tout égard inférieur à l'âme, à l'esprit, à l'intellect. Le désintérêt conceptuel pour le corps dans l'histoire de la philosophie est un facteur de cette évaluation faible. Chose certaine, le concept classique du corps est une catégorie abstraite qui ne rejoint nullement l'expérience vive d'être corps. Il est, sauf exception,³ conçu négativement et privativement : par opposition à l'esprit, à la pensée, à la conscience, à l'intériorité, et par absence de distinction avec les autres objets matériels extérieurs. Telle est la pauvreté du concept classique de corps. C'est elle qui instigue l'orientation merleau-pontienne face au problème du dualisme cartésien. Si le concept classique du corps-comme-objet demeure mince et abstrait, le concept de l'âme ou l'esprit ne l'est pas moins lorsque, comme il est traditionnellement d'usage, on le conçoit en termes d'intellect. Ni l'un ni l'autre ne permet une prise sur les traits caractéristiques de notre expérience vécue. Merleau-Ponty récuse donc les termes par lesquels le problème classique est formulé, cherchant à montrer le besoin de baisser le niveau d'abstraction de l'interrogation afin de pouvoir saisir le corps propre dans sa spécificité. Nous aurons l'occasion de le voir, sa mise en évidence par opposition au corps objectif entraîne la dissolution de la

marginalisés), de la psychologie et la psychiatrie à la théologie, des sciences de la vie à la théorie politique et la philosophie de l'histoire, etc.

³ On peut penser à Spinoza ou à Nietzsche, par exemple.

dichotomie esprit - corps, puisque concrètement conçus, l'un n'est rien que l'envers de l'autre : le corps comme modalité concrète de l'esprit et l'esprit comme intrinsèquement incarné. Nous avons à faire ici avec ni intellect ni matière, mais avec la forme concrète que Merleau-Ponty nomme « schéma corporel », l'ensemble de capacités dont l'exercice donne lieu à l'expérience du corps vécu sous forme phénoménale. Le corps comme schéma n'est spécifiquement pas un objet en fonction du fait que son insertion dans l'espace et son mode d'unité ne sont pas ceux d'un objet de perception, et qu'il ne s'agit pas de matière inerte ou d'ensemble de propriétés physiques, mais de forme concrète, de puissance motrice, de mode d'action. Ce qui reste pour tâche dans ce contexte - c'est celle d'une phénoménologie du corps - c'est la description formelle du corps sur le plan transcendantal à partir des traits caractéristiques du phénomène du corps vécu, d'être situé, orienté, étant une perspective, une ouverture affective sur le monde. Cette notion du corps est amplifiée par l'introduction du concept de la chair que Merleau-Ponty fait intervenir dans ses derniers dits et écrits. Cette dernière s'étend au-delà du corps propre, instituant entre celui-ci et le monde une homogénéité ontologique.

Le corps et la pensée

Le problème du corps et de la pensée chez Merleau-Ponty ne se réduit pas à celui de l'âme et du corps en son sens classique. La tentative de dissoudre celui-ci en lui dégonflant les termes - une préoccupation de Merleau-Ponty d'un bout à l'autre de sa pensée - débouche sur des enjeux qui ne se manifestent qu'à la lumière d'une problématique d'ordre méthodologique. Celle-ci se dégage de sa nouvelle conception du corps, qui loin de s'opposer à l'esprit, en est l'instauration concrète. C'est le corps, ainsi conçu, qui pense : la pensée est intrinsèquement corporelle et doit donc être distanciée de l'intellect et de toute autre modalité de raisonnement qui impliquerait un détachement du corps qui pense. Comme expression corporelle, la pensée partage ses traits caractéristiques généraux avec la perception et l'expression – elle est située d'une manière particulière, fichue dans le monde avec une orientation et une perspective unique et concrète.

Cette compréhension de la pensée implique une transformation du concept de la réflexion, du langage et de la méthode philosophique. La corporéité de la pensée interdit le type de détachement et d'indépendance nécessaire pour ne pas affecter la réalité pensée de par le fait de la penser. Elle écarte l'idéal du philosophe en surplomb. La réflexion ne peut plus espérer atteindre un irréfléchi pur, le langage désigner un état de fait dans un monde non-langagier, la philosophie parvenir à des vérités et des connaissances universelles et nécessaires. De plus, dans les 3 cas, l'activité de la pensée déploie une force expressive qui peut transfigurer la réalité qu'elle pense. La réponse de Merleau-Ponty à cette situation est d'embrasser les dimensions créatives de la pensée. Cette interrogation s'inscrit dans le registre d'une tentative que Merleau-Ponty a soutenu d'un bout à l'autre de sa pensée, celle de

reformuler la fonction propre de la philosophie. Comme Husserl et Heidegger, il la considérait, comme étant en situation de crise. La dimension corporelle de la pensée lui sert de fil conducteur à travers ces diverses ébauches de la réorientation de la philosophie qu'il préconisait et le renouvellement de la méthode philosophique ainsi programmée. La question se pose pour Merleau-Ponty en termes, entre autres, de la dimension transcendantale de sa phénoménologie, qu'il cherche du même geste à rapprocher et à éloigner de la critique transcendantale de Kant (tout comme de la phénoménologie transcendantale de Husserl) : afin de poursuivre un pan des objectifs sous-jacents et, selon Merleau-Ponty, inachevés de la critique kantienne (en bref, de donner à l'optique sujet-intérieur/objet-extérieur son congé), la phénoménologie de Merleau-Ponty cherche à transformer le sens du transcendantal afin de tenir compte de l'implication inextricable de la pensée dans le monde qu'elle pense, et de sa puissance expressive à teneur transfiguratrice. Plutôt que de viser à la connaissance, la vérité, la certitude, ou d'autres objectifs théoriques, le but de la philosophie pour Merleau-Ponty est de lever les présupposés incohérents qui vicient notre pensée et notre expérience afin, en fin de compte, d'apprendre à réellement voir le monde à nouveau. L'atteinte de cet objectif n'est donc pas une question théorique, il est en surcroît du discours qui les déploie. Les enjeux ultimes se situent ailleurs, sur le plan de la transformation de notre perception et de notre compréhension du monde, des objectifs que, pour Merleau-Ponty, la philosophie partage avec les arts.

Nous aborderons cette problématique à partir de l'étude compréhensive d'un choix ouvrages de Merleau-Ponty (*Phénoménologie de la perception*, *L'œil et l'esprit*, *Le visible et l'invisible*, et des notes posthumes) avec comme fil conducteur le problème du corps et celui de la corporalité de la pensée et le transcendantal. Nous tâcherons de replacer les problèmes en jeu dans leur contexte dans l'histoire de la philosophie tout en faisant intervenir des discussions que ces problèmes ont pu susciter dans la littérature secondaire actuelle. Au-delà de difficultés interprétatives, la discussion en classe s'occupera de questions de l'ordre des suivantes, lancées pêle-mêle, à titre indicatif : Comment le corps se distingue-t-il d'un objet ? Comment faut-il reconcevoir la perception, le langage, la temporalité, et la liberté afin de tenir compte de leur corporéité ? Quel est le rapport entre le corps et le monde ? Comment comprendre l'intercorporéité ? Comment peut-on envisager prolonger la conception du corps de Merleau-Ponty afin de tenir compte de l'expérience vécue de manière plus compréhensive, étoffée et concrète ? Comment, par exemple, tenir compte formellement de la distinction entre genres et entre d'autres types de corps dans une optique merleau-pontienne ? Sur le plan de la pensée, est-ce que la démarche de Merleau-Ponty se rapproche plus de la philosophie transcendantale ou de la psychologie ? Est-ce que sa version radicalisée du transcendantal est apte à résister aux condamnations récentes du transcendantal par des réalistes spéculatifs tel que Quentin Meillassoux ?

Comment Merleau-Ponty conçoit-il la crise de la philosophie ? Comment propose-t-il d'y remédier ? En quoi la nouvelle philosophie que Merleau-Ponty projette se rapproche-t-elle des arts (cinéma, musique, peinture, littérature) ? On s'interrogera pour le reste à savoir si la phénoménologie du corps merleau-pontienne admettrait l'introduction d'un axe de transformation historique. La pertinence de cette dernière question pour une culture dans laquelle tout l'éventail de pratiques sociales quotidiennes corporelles se voit en train de basculer du matériel au numérique, est considérable. Or, nous le verrons, l'ampleur des enjeux de cet événement au cœur duquel on se trouve se dégagera de l'interrogation de la problématique du séminaire.

ÉVALUATION

25% - *Participation* active au séminaire (interventions et discussion en classe et rédaction de 8 *problèmes/questions* (un paragraphe) concernant le texte à lire pour la semaine en question (à soumettre au plus tard la veille du séminaire)

15% - Présentation orale (env. 30 min. + discussion)

60% - Travail de recherche écrit (20-25 p., à remettre le 20 décembre 2023)

L'évaluation sera faite sur la base de la maîtrise des textes (compréhension de leur forme, leurs objectifs et leurs enjeux) et de la qualité de la recherche (pour le travail de session et la présentation orale). La précision de l'expression, la cohérence du raisonnement, et la créativité de la pensée seront particulièrement valorisées.

TEXTES

Les textes au programme et des pistes pour des ressources secondaires seront disponibles sur le site Moodle du cours

PLAN

1. 7 septembre – Introduction : Merleau-Ponty et l'image épistémologique
2. 14 septembre – *Le primat de la perception*, et *Phénoménologie de la perception*, « Avant-propos »
3. 21 septembre – *Phénoménologie de la perception*, « Introduction »
4. 28 octobre – *Phénoménologie de la perception*, Première partie, chapitres I-III
5. 5 octobre – *Phénoménologie de la perception*, Première partie, chapitres IV-VI
6. 12 octobre – *Phénoménologie de la perception*, Deuxième partie, chapitres I-II
7. 19 octobre – *Phénoménologie de la perception*, Deuxième partie, chapitres III-IV
8. 26 octobre – Semaine de lecture
9. 2 novembre – *Phénoménologie de la perception*, Troisième Partie
10. 9 novembre – *L'œil et l'esprit*
11. 16 novembre – *Le visible et l'invisible*
12. 23 novembre – *Le visible et l'invisible*
13. 30 novembre – *Le visible et l'invisible*
14. 7 décembre – Notes de travail & notes de cours posthumes
15. 14 décembre – Notes de travail & notes de cours posthumes

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire. [La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

La commission des études de l'UQAM recommande d'intégrer l'encart sur le harcèlement sexuel et la politique 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante ou un étudiant, ainsi que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression induite exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.

La Politique n° 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement 514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM

: 514 987-0348

calacs@uqam.ca trouveelles.org

trouveelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité

: 514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante :

<http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html>

et celui de la
politique

institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap

: https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon

Saint-Denis, local AB-2300 Par téléphone :

514 987-3148

Courriel :

situation.handicap@uqam.ca

[ca](http://vie-etudiante.uqam.ca/) En ligne

: <http://vie-etudiante.uqam.ca/>